Montereau
FAULT-YONNE

Montereau : terre d'accueil des médecins

LA VILLE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

agit pour attirer des médecins
généralistes et spécialistes
sur son territoire.

MAIRIE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE
54 RUE JEAN JAURÈS
CONTACT : 01 64 70 44 06

Montereau inverse la tendance

Le désert médical français n'en finit pas de s'étendre. En 2018, près de 3,8 millions de Français vivaient dans une zone sous-dotée en médecins généralistes (soit 5,7% de la population) et les régions les plus touchées étaient déjà l'Ile-de-France, le Centre-Val de Loire et les territoires d'outre-mer.

À Montereau, le constat est le même avec seulement une vingtaine de médecins généralistes, dont les trois-quarts ont plus de 55 ans, pour plus de 20 000 habitants, et un rôle de ville-centre d'un territoire de plus de 40 000 habitants. Pour inverser cette tendance, la Ville n'hésite pas à prendre les devants en créant des solutions afin de préserver l'accès aux soins et à la santé pour tous les Monterelais.

MÉDECINS : POURQUOI S'INSTALLER À MONTEREAU ?

LES AIDES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES EN FAVEUR DES MÉDECINS

Riche de sa vitalité associative, de l'engagement de ses nombreux bénévoles et d'un niveau de service public exceptionnel, Montereau offre à ses habitants une multitude d'activités qui favorisent l'émancipation, le développement de soi et les rencontres.

Les événements culturels et sportifs rythment la vie de la ville et attirent encore plus de populations souhaitant s'y installer. Preuve de ce dynamisme : Montereau vient de dépasser la barre des 20 000 habitants !

La mobilisation toute l'année des élus et des agents municipaux permet à chaque citoyen de bénéficier de services classiques et innovants, d'une large palette d'animations et d'un environnement agréable.

Parce que Montereau est une ville où il fait bon vivre, parce que nous avons encore plus besoin de nous retrouver autour des valeurs de fraternité face aux crises traversées, la ville promeut ses atouts pour accueillir des médecins, généralistes et spécialistes, sur son territoire.

Les aides économiques et sociales

Les médecins généralistes ou spécialistes cherchant à aider les zones françaises les plus en difficulté face à la désertification médicale, par le biais d'une installation ou d'un remplacement, sont éligibles à de nombreuses aides financières.

Les aides conventionnelles

Ces aides, financées par l'assurance maladie, ont pour objectif de lutter contre la désertification médicale dans les Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP) comme Montereau. 4 types de contrats sont proposés :

- **Le Contrat d'Aide à l'Installation des Médecins (CAIM)** aide à faire face à tous les nouveaux frais liés à l'installation tels que les locaux, les équipements, les charges, etc. Le médecin peut toucher 50 000 € (jusqu'à 60 000€ en cas de majoration par l'ARS) pour une activité de 4 jours par semaine, ainsi qu'une prime de 2 500€ si une partie de son activité est exercée en hôpital de proximité. Ce contrat est valable 5 ans.

- **Le Contrat de Stabilisation et de Coordination Médecin (COSCOM)** s'adresse aux médecins souhaitant s'impliquer dans la formation de futurs diplômés ainsi que dans les démarches de prise en charge coordonnée de leurs patients. Pour cela, une aide forfaitaire allant jusqu'à 5 000€/an est attribuée (6 000€ en cas de majoration par l'ARS) et est valable 3 ans.

- **Le Contrat de Transition (COTRAM)** s'adresse aux médecins libéraux, de plus de 60 ans, recherchant un successeur pour leur cabinet. L'objectif étant de favoriser le passage de relais entre le médecin et son successeur, une aide annuelle de 10% des honoraires de l'activité à hauteur de 20 000€/an est attribuée (12% avec une limite de 24 000€ en cas de majoration par l'ARS).

- **Le Contrat de Solidarité Territoriale Médecin (CSTM)** s'adresse aux médecins souhaitant effectuer des interventions ponctuelles dans des zones « sous denses ». Une aide annuelle de 25% des honoraires de leur activité leur est attribuée, à hauteur 50 000€/an (27% soit 60 000€ en cas de majoration par l'ARS), ainsi que la prise en charge de leurs frais de déplacement.

Les aides proposées par l'État

L'État propose également 5 types de contrats qui ont pour but d'assurer aux médecins une garantie financière durant leur installation ou la durée de leurs congés. Ces aides sont valables sur une zone géographique plus étendue que les aides conventionnelles puisque qu'on les trouve en plus des Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP) dans les Zones d'Action Complémentaire (ZAC).

- **Le contrat de Praticien Territorial De Médecine Générale (PTMG)** aux médecins généralistes souhaitant ou étant installé depuis moins d'un an en ZIP ou ZAC. Ils peuvent ainsi bénéficier d'un complément de rémunération contre au moins 165 consultations effectuées dans le mois (avec un plafond de 6 900€), ainsi que d'une protection sociale étendue. Ce contrat est valable un an et renouvelable une fois.

- **Le contrat de Praticien Territorial de Médecine Ambulatoire (PTMA)** est destiné aux médecins de toutes spécialités installés (à partir du 01/01/2015) en ZIP ou ZAC. Comme pour le PTMG, ils bénéficient d'une protection sociale étendue. Ce contrat à une durée de 3 ans et renouvelable une fois.

- **Le contrat de Praticien Territorial de Médecine de Remplacement (PTMR)** est destiné aux praticiens de médecine générale. Pour obtenir ce contrat, ils doivent être autorisés à effectuer des remplacements en tant qu'interne ou avoir obtenu leur thèse depuis moins de 3 ans. L'engagement du médecin se fait sur un an avec un minimum de 5000 consultations (pour un temps plein) en ZIP ou ZAC. Il bénéficie d'une rémunération complémentaire pour couvrir ses disponibilités entre deux contrats de 4 600€ (temps plein) et d'une aide par l'ARS pour la gestion des remplacements. Ce contrat a une durée d'un an renouvelable par reconduction tacite jusqu'à 6 ans.

- **Le contrat de Praticien Isolé à Activité Saisonnière (PIAS)** est destiné aux médecins généralistes, en activité saisonnière, exerçant dans une zone situé à plus de 30 minutes du service d'urgence le plus proche. Ils bénéficieront d'une aide à l'activité à hauteur de 5% des revenus (4 600€ max) ainsi que d'une aide forfaitaire de 2 300€ pour leurs investissements. Ce contrat engage pour une durée de 3 à 6 ans.

- **Le contrat d'engagement de service public** est une bourse d'étude, de 200€ par mois, destinée aux étudiants et internes en médecine ou odontologie qui s'engagent à s'installer dans ces territoires.

Les aides proposées par les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales accordent également des aides pour favoriser l'installation de professionnels de santé dans les ZIP et ZAC.
Par exemple, dans le cadre du plan Région solidaire, la Région Ile-de-France s'engage aux côtés des professionnels libéraux omnipraticiens ou spécialistes, qu'ils exercent seuls ou en cabinet.

- **L'aide à l'installation des professionnels de santé libéraux** porte sur des projets d'investissement concernant des travaux d'installation et d'équipement pour les professionnels qui arrivent nouvellement sur le territoire d'Ile-de-France. La Région peut accompagner les professionnels de santé dans leurs travaux d'installation et/ou pour l'acquisition de leur équipement (médical, informatique ou de sécurité) à hauteur de 50 % de leurs dépenses et dans la limite de 15 000 € (et 30 000 € par cabinet).

- **Le soutien au maintien et à la sécurisation des professionnels de santé libéraux** aide à l'acquisition d'équipements mobiliers et informatiques (à hauteur de 50% maximum de la dépense et dans limite d'un plafond de subvention fixé à 15 000€), ainsi qu'à la sécurisation des cabinets médicaux (à hauteur de 50% maximum de la dépense et dans limite d'un plafond de subvention fixé à 15 000€). Ce dispositif ne peut être sollicité qu'une seule fois par bénéficiaire, dans la limite de 30 000 € au maximum par cabinet médical en veillant à respecter l'équilibre entre professionnels médicaux et paramédicaux.

Via la Mission Santé du Département de Seine-et-Marne, le Département et ses partenaires accompagnent également, techniquement et humainement, le développement des structures médicales collectives.

- L'Union régionale de professionnels de santé (URPS) organise, avec le soutien du Département, des permanences d'**aide à l'installation des professionnels de santé**. Ces permanences sont gratuites, ouvertes à toutes les professions de santé, et se tiennent habituellement dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

- Le Département travaille en partenariat avec les facultés et écoles de santé afin de promouvoir et développer les **stages d'étudiants** sur son territoire. Les objectifs sont d'encourager les professionnels de santé déjà installés à devenir maîtres de stage, de développer des lieux d'hébergement pour les stagiaires et de favoriser l'accès aux transports pour les stagiaires.

Les exonérations fiscales

Certains territoires tels que les Zones Franche Urbaine (ZFU), offrent à leurs médecins une exonération d'impôt, sous certaines conditions.

À Montereau (ZFU), à condition d'être installé avant le 31/12/2020 ou de réaliser plus de 25% de son activité libérale dans la zone, un médecin peut bénéficier de 5 ans d'exonération totale, 60% d'exonération la 6e année, 40% d'exonération la 7e année et 20% d'exonération la 8e année.

Devenir médecin salarié à PoM3

Le 30 novembre 2019, la Ville a inauguré le Pôle Médical Municipal de Montereau (PoM3) en ville Haute.
Après 3 ans d'un travail de longue haleine, la Mairie a réussi ce tour de force d'attirer, puis d'installer de nouveaux médecins et praticiens dans des locaux rénovés situés au 1er étage du Point d'Accès au Droit, rue Fleur Bégné. Une excellente nouvelle pour la commune qui a ainsi fait face à la désertification médicale de plus en plus prégnante sur le territoire.

À PoM3, les consultations sont ouvertes. Trois secrétaires médicales y assurent les prises de rendez-vous et le suivi administratif des dossiers des patients. À ce jour, 3 médecins généralistes salariés par la Ville, les docteurs Bailey, Lafitte et Mohamed, y exercent du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, le samedi de 9h à 12h. Côté praticiens, le docteur Branca, pédiatre bien connu des Monterelais a également commencé à y officier depuis mai dernier, 2 demi-journées par semaine.

La mairie poursuit son travail de recrutement de médecins généralistes et spécialistes (dentistes, dermatologues, orthophonistes, kinésithérapeutes, etc.).

Parce que la santé des habitants est une priorité, un second Pôle Médical Municipal s'installera par la suite dans les locaux de l'ancienne Trésorerie acquis par la commune, à la Faïencerie en ville basse.

À **PoM3**, la mairie recrute des médecins généralistes et spécialistes pour :
> un salaire de 5 000€ net pour 35h hebdo + intéressement
> 6 semaines de congés
> Temps partiel/plein - H/F
Contact : 01 64 70 44 06

POM3 Pôle Médical Municipal Montereau

S'installer en libéral à Montereau

Un cadre de vie exceptionnel à 1h de Paris

Une ville verte au Confluent de la Seine et de l'Yonne

80 hectares de verdure dont 30 de réserve naturelle. Un parc arboré en coeur de ville doté d'un kiosque à musique. 39 hectares de pelouse, 4 hectares de massifs d'arbustes et 1 200 arbres.

Un pôle de services publics complet

Mairie, crèches, hôpital, nouvel EHPAD, siège de la Communauté de Communes, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, commissariat de police nationale et poste de police municipale...

Une offre éducative totale

De la maternelle au lycée, des équipements récents à la pointe de l'innovation. De plus, depuis 3 ans, la Digitale Académie propose plus de mille formations post-Bac et une école du web vient d'ouvrir ses portes.

Des équipements culturels d'exception

Construction du Grand Théâtre pour 2021 (1000 places, la plus belle salle de spectacle du sud Ile-de-France), 2 médiathèques et 1 conservatoire municipal ultra-modernes...

Des infrastructures sportives de qualité

2 stades, 6 gymnases, 1 piscine dernier cri, 1 complexe tennistique neuf, 1 golf...

Une politique de l'habitat et du commerce dynamique

Restructuration urbaine concernant à la fois l'habitat et les commerces. 330 commerçants à Montereau dont 220 en centre-ville. Rénovation de places piétonnes et création d'une halle couverte.
Population en constante évolution : +15% depuis 2010.

Un marché immobilier attractif

A 1 heure de Paris (autoroute A5 ou gare de Lyon), les prix de la province !

Un réseau de transport performant

• Train : ligne directe Paris/gare de Lyon avec la toute dernière génération de trains “Regio2N”.
• Route : autoroute A5 pour Paris à moins de 6 km du centre-ville.
• Bus : 21 communes reliées par le réseau SiYonne. Développement du transport à la demande.

Un stationnement gratuit en plein essor

Plus de 2 500 places de parking en ville basse, inauguration en 2019 d’un parking de 410 places en coeur de ville, doublement du parking de la gare et stationnement garanti gratuit sur tout le territoire communal.

Sécurité municipale

18 policiers municipaux / 60 caméras de vidéoprotection opérationnelles 24/24h - 7/7j.

Des animations annuelles

Fête des saveurs, Fête de la pomme, Floralies, Foire de la Saint-Parfait, patinoire géante et village de Noël, Fête de l’automne, Foulées Monterelaises, Montereau Plage...

Crèche

Si besoin, la municipalité garantit et réserve une place dans la crèche Kids'up, pour accueillir son enfant et faciliter son installation à Montereau.

Logement

La Ville assure un accompagnement dans la recherche d'un logement sur le territoire monterelais.

Doctoblib

La municipalité s'engage à financer durant 1 an l'abonnement à la plateforme Doctolib pour faciliter les prises de rendez-vous..